



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 1

Réunion du : **Mardi 21 Septembre 2021**

Présidence : **M. Gérard IVORA**

Secrétaire : **M. Antoine MANCINO**

Présents : **MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO**



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président : M. Gérard IVORA

Secrétaire : M. Antoine MANCINO

Membres : MM. André ABLARD - Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean- Paul RUIZ – André VITIELLO.



CORRESPONDANCES :

FFF :

C.F.T.I.S le 13/09/21 : Dossiers éclairages nouvelle formule : pris note.

Ligue Méditerranée :

Le 14/0921 : Mairie de Collobrières stade André Perrin.

Divers :

Mairie de Hyères le 11/09/21 : Eclairage Stade Gaby Robert : noté.

Mairie de Sainte-Maxime le 13/09/21 : Eclairage stade Gilles David : noté.

Mairie de Collobrières le 13/09/21 : Stade André Perrin : noté.

COURRIERS ENVOYES :

Divers courriers concernant le classement des terrains

les 9, 13, 15 et 17 septembre 2021 à :

Mairie de BRIGNOLES Stade Salvatori.

Mairie d'AUPS stade municipal.

Mairie de COGOLIN stade Galfard 2.

Mairie de HYERES stades Berteaux 2 & M. Delplace.

Mairie de LA SEYNE stades Guimier & Scaglia.

Mairie de LE PRADET stade Antoni 2.

Mairie de LES ARCS stade G. Rouvier.

Mairie de NANS LES PINS stade B. Mallet.

Mairie de PLAN DE LA TOUR stade Serra.

Mairie de SALERNES stade de La Jeunesse.

Mairie de VIDAUBAN stade E. Bernard 1.



**Divers courriers concernant le classement de l'éclairage
les 9, 13, 15 et 17 septembre 2021 à :**

Mairie de BORMES LES MIMOSAS stades Bormisports 1&2.

Mairie de Carqueiranne stade Riquier.

Mairie de CUERS stade Rocofort.

Mairie de DRAGUIGNAN stades Brulat & Gilly 2.

Mairie de FREJUS stade G. David.

Mairie de FAYENCE stade intercommunal.

Mairie de HYERES stade G. Robert.

Mairie de LA CROIX VALMER stade M. Raymond.

Mairie de LA FARLEDE stade J. Astier.

Mairie de LA LONDE LES MAURES stade Guillaumont.

Mairie de LE LAVANDOU stade Municipal.

Mairie de NANS LES PINS stade B. Mallet.

Mairie de VIDAUBAN stade E. Bernard 1.

Mairie de SAINTE MAXIME stade G. David.

Mairie de PIERREFEU stade L. Gaffre.

Mairie de PUGET S/ARGENS stade C. Muffat.

Mairie de RAMATUELLE stade M. Chassagne.

Mairie de ROQUEBRUNE S/ARGENS stade J. Fontaine.

Mairie de SAINT MAXIMIN LA STE BAUME stade G. Daumas.

Mairie de SOLLIES PONT stade J. Murat.

Mairie de SIX FOURS stade Baptiste & F. Sastre.

Divers courriers concernant le retrait de classement des terrains

les 9, 13, 15 et 17 septembre 2021 à :

Mairie de SAINT MAXIMIN LA STE BAUME stade Municipal.

Mairie de EVENOS stade Municipal.

Mairie de LA GARDE FREINET stade Maurel.



Mairie de MEOUNES LES MONTRIEUX stade G. Ledoux.

Mairie de LA SEYNE stade V. Marquet.

Mairie de PIGNANS stade Berthoire.

Mairie de SAINT CYR S/MER stades La Miolane & Guion.

Mairie de SAINT MANDRIER stade M. Bodrero.

Mairie de TOULON stades Casa D'Italia & Estublier 2 Serinette.

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2021 / 2022

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 28 Septembre 2021

Le Président : Gérard IVORA

Le Secrétaire : Antoine MANCINO